

2022-6485
2023-10-19

Étiquette du sac extérieur imperméable et hydrosoluble

DB7 WSP

Microbicide servant au contrôle des bactéries, des champignons et des levures dans les papeteries.
Pour le contrôle des bactéries dans les opérations de récupération d'huile

Poudre Soluble

COMMERCIAL

INDUSTRIEL MYXOBACTERICIDE

DANGER



CORROSIF



POISON

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

ACTIF PRINCIPE: 2,2-Dibromo-3-nitrilopropionamide ... 98.0 %

N° D'HOMOLOGATION __34880__
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

OSP MICROCHECK INC.
#6, 820 28 Street N.E.,
Calgary, Alberta T2A 6R3
(403) 291-1658

CONTENU NET: _____
NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.

NE PAS UTILISER UN COUTEAU OU AUTRE OBJET TRANCHANT POUR

OUVRIER CE SAC EXTÉRIEUR

2022-6485
2023-10-19

Étiquette du suremballage

Pour ouvrir

Déchirer ici

Ce sac extérieur n'est pas hydrosoluble.
Ne pas mettre dans le réservoir de pulvérisation.

DB7 WSP

Microbicide servant au contrôle des bactéries, des champignons et des levures dans les papeteries.
Pour le contrôle des bactéries dans les opérations de récupération d'huile

Poudre Soluble

COMMERCIAL

INDUSTRIEL MYXOBACTERICIDE

DANGER



CORROSIF



POISON

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

ACTIF PRINCIPE : 2,2-Dibromo-3-nitrilopropionamide ... 98.0 %

N° D'HOMOLOGATION _____
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

OSP MICROCHECK INC.
#6, 820 28 Street N.E.,
Calgary, Alberta T2A 6R3
(403) 291-1658

CONTENU NET : _____

**NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.
NE PAS UTILISER UN COUTEAU OU AUTRE OBJET TRANCHANT POUR
OUVRIR CE SAC EXTÉRIEUR**

MISES EN GARDE

DANGER • CAUSE DE GRAVES BRÛLURES AUX YEUX • LE CONTACT AVEC LES YEUX PEUT CAUSER UNE PERTE DE LA VUE • IRRITANT POUR LE NEZ ET LA GORGE • PEUT BRÛLER LA PEAU • PEUT ÊTRE NOCIF OU MORTEL SI INGÉRÉ • SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

Éviter tout contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements. Porter des lunettes de protection résistant aux produits chimiques pour manipuler ce produit. Porter un chandail à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques, un tablier résistant aux produits chimiques et un respirateur complet approuvé par le NIOSH lors de la manipulation de ce produit. Bien se laver après manipulation. NE PAS respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer ses vêtements sans tarder lorsque ce pesticide vient en contact avec la peau par des vêtements mouillés ou lors de déversements. Se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés à part des autres vêtements avant de les porter de nouveau. Enlever son équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, laver le corps en profondeur et enfiler des vêtements propres.

MISES EN GARDE RELATIVES À LA MANIPULATION

Ne pas manipuler le sac intérieur avec des gants mouillés car le sac commencera à se dissoudre au contact avec la moindre quantité d'eau. Ne pas ouvrir les sacs intérieurs ni essayer d'en retirer le contenu. Le sac hydrosoluble n'est pas destiné à être remesuré ni sous-divisé. Le sac intérieur ne doit pas être ouvert et il ne faut pas utiliser une partie du contenu. Le contenu entier du sac intérieur (hydrosoluble) doit être utilisé.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 30 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

NE PAS EXPÉDIER NI ENTREPOSER AVEC LA NOURRITURE HUMAINE, LA NOURRITURE ANIMALE, LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES OU LES VÊTEMENTS

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour le poisson et pour d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. La présente homologation est accordée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative. L'utilisation de ce produit et la gestion de tout rejet ou rejet d'effluents contenant ce produit doivent également être conformes à la Loi sur les pêches et toute autre législation fédérale ou provinciale applicable. Consulter l'organisme de réglementation provincial pour en savoir davantage sur les autorisations requises ou autres exigences pour l'utilisation de ce produit et la gestion de tout rejet ou rejet d'effluents contenant ce produit.

MODE D'EMPLOI

NOTE : AJOUTER LES SOLUTIONS DE DB7 WSP SÉPARÉMENT AU SYSTÈME. NE PAS LES MÉLANGER A D'AUTRES ADDITIFS POUR ÉVITER LA DÉCOMPOSITION DE DB7 WSP CAUSÉE PAR LE pH ÉLEVÉ DE PLUSIEURS FORMULATIONS D'ADDITIFS.

APPLICATIONS SUR CHAMPS PÉTROLIFÈRES :

Pour réduire la contamination et la dégradation causées par les bactéries dans les opérations non marines d'extraction du pétrole, ajouter la DB7 WSP au système à raison de 0,2 à 16 ppm.

FLUIDES DE FRACTURATION : La DB7 WSP réduit la contamination et la dégradation bactériennes des fluides et des gels de fracturation servant à la stimulation de puits. Ajouter la DB7 WSP aux réservoirs de stockage d'eau avant la gélification et la faire circuler pour assurer le mélange. La DB7 WSP peut être dissoute au préalable dans de l'eau chaude puis ajoutée à la tête de puits pour la fracturation «à la volée». Utiliser tout le liquide pré-dissout dans les 24 heures. Fréquence et dose : Ajouter la DB7 WSP à un taux de 5 à 16 ppm (de 5 à 16 g/1000 L), selon la qualité de l'eau. Retraiter après 48 heures si la fracturation est retardée.

FLUIDES D'EXTRACTION ASSISTÉE DU PÉTROLE : La DB7 WSP réduit la contamination et la dégradation bactériennes des polymères et des gels d'extraction assistée du pétrole. Ajouter la DB7 WSP à l'eau d'injection avant l'addition du polymère. Fréquence et dose: Ajouter la DB7 WSP à un taux de 0,2 à 16 ppm (de 0,2 à 16 g/1000 L). La DB7 WSP sèche doit être ajoutée à un endroit propice à la dissolution et au mélange.

INJECTION D'EAU: La DB7 WSP peut servir à contrôler les dépôts microbiens et la corrosion dans les eaux utilisées pour l'extraction de pétrole et de gaz secondaire. On peut ajouter la DB7 WSP sous forme sèche ou pré-dissoute dans de l'eau chaude. Utiliser tout le liquide pré-dissout dans les 24 heures. Si le système est fortement encrassé, traiter par dose massive au taux le plus élevé pour éliminer le film biologique. Pour l'entretien, traiter par lots de deux à trois fois par semaine. Fréquence et dose: Ajouter la DB7 WSP à un taux de 0,2 à 16 ppm (de 0,2 à 16 g/1000L). La DB7 WSP sèche doit être ajoutée à un endroit propice à la dissolution et au mélange.

PAPETERIES : Pour contrôler les bactéries, les champignons et les levures dans les usines de pâtes, de papier et de carton, ajouter une solution de POUDRE DBNPA 100 à raison de 15-50 g de POUDRE DBNPA 100/tonne de pâte ou de papier (base sèche). L'addition peut être continue ou intermittente, selon le type de système et la gravité de la contamination. Utiliser une pompe

doseuse a un endroit propice a une distribution uniforme de POUDRE DBNPA 100 dans la masse de fibres et d'eau, soit au niveau des piles raffineuses, de la décharge ou de l'arrivée Jordan, des cuiviers a casses de fabrication, des enviers a pilées, des ramasse-pâte et des enviers d'eau blanche.

Les SYSTEMES FORTEMENT ENCRASSES doivent être débouillis, puis traités avec 15 a 35 g de POUDRE DBNPA 100/tonne de papier (base sèche), au besoin pour le contrôle.

Les SYSTEMES MODEREMENT ENCRASSES doivent être traités en continu avec 35 a 50 g de POUDRE DBNPA 100/tonne de papier (base sèche), jusqu'a ce que le dépôt microbien soit contrôlé. On peut ensuite baisser les taux a 15-35 g de POUDRE **DBNPA** 100/tonne de papier sur une base continue ou intermittente, au besoin pour le contrôle. Les dépôts enlevés peuvent provoquer des cassures dans le papier; le nettoyage de la machine a papier pourrait être conseillé.

Les SYSTEMES LEGEREMENT ENCRASSES doivent être traités en continu avec 15 a 35 g de POUDRE DBNPA 100/tonne de papier (base sèche) jusqu'a ce que le dépôt microbien soit contrôlé, puis traités sur une base intermittente pour maintenir le contrôle.

SYSTEMES DE REFROIDISSEMENT ET DE RECIRCULATION D'EAU INDUSTRIELS

Ce produit doit être utilisé seulement dans Les installations de refroidissement par eau.

Pour contrôler les bactéries dans les tours de refroidissement, ajouter des solutions de POUDRE DBNPA 100 dans le bassin (ou a un autre endroit propice a un mélange uniforme). Ajouter entre 0,24 et 2,4 g de POUDRE DBNPA 100/1000 L d'eau dans le système, selon la gravité de la contamination. Utiliser une pompe doseuse; l'addition peut être continue ou intermittente, selon la gravité de la contamination au début du traitement, et le temps de rétention du système.

METHODE INTERMITTENTE (DOSE MASSIVE): DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter entre 1,2 et 2,4 g de POUDRE DBNPA 100/1000 L d'eau dans le système. Répéter jusqu'a ce que le contrôle soit obtenu.

DOSES SUBSEQUENTES : Lorsque les microbes sont visiblement contrôlés, ajouter entre 0,6-et 2,4 g de POUDRE DBNPA 100/1000 L d'eau dans le système a tous Les 4 jours, ou au besoin pour maintenir le contrôle. Les SYSTEMES FORTEMENT ENCRASSES doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

METHODE EN CONTINU : DOSE INITIALE : Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter entre 1,2 et 2,4 g de POUDRE DBNPA 100/1000 L d'eau dans le système. Par la suite, maintenir ce niveau de traitement en pompant en continu entre 0,12 et 1,2 g de POUDRE DBNPA 100/1000 L d'eau perdue par le refoulement. Les SYSTEMES FORTEMENT ENCRASSES doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

On obtient une efficacité optimale de ce produit avec un traitement continu ou intermittent. Si on se sert d'un traitement «choc», interrompre le refoulement durant 24 A 48 heures.

ENTREPOSAGE : Ne pas entreposer ni éliminer d'une manière qui risque de contaminer l'eau, la nourriture humaine ou la nourriture animale. Pour maintenir la qualité du produit, l'entreposer dans un endroit frais et sombre à une température au-dessous de 35 °C (95 °F). Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas en usage.

AVIS A L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur /es produits antiparasitaires*.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.